Département du CHER
la cgt
www.ud18.cgt.fr

N° 372
MARS 2014

BULLETIN d'INFORMATION

Mensuel de
Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-o-o-o-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 27/03/2014

Edito

LES ELECTIONS : MEFIANCE ?

Le dernier votant n'avait pas mis son bulletin dans l'urne que l'ensemble des pseudo observateurs nationaux donnaient déjà leurs jugements avec la conviction de détenir la vérité absolue et que seules leurs paroles feront date dans les circonstances.

Tout le corps médiatico-politique y est allé de son couplet sur un constat partagé, car c'en est un, dans telle ou telle métropole ou dans une ville, dans un village. Alors oui, il y a une réalité dans ces élections. Les salariés, d'une manière générale, qu'ils soient en activité ou non ne vont plus voter. Dans le département, le taux d'abstention est de 36,47 % tandis qu'il atteint 38,72 % au niveau national.

Pendant des semaines on nous a raconté une jolie fable sur l'élection municipale et son côté local sans aucun rapport avec le national, la social-démocratie et sa politique d'austérité. On aurait dû faire comme s'il ne se passait rien ! Comme si le chômage et les licenciements étaient inexistants, les salaires avaient considérablement augmenté, qu'il était facile de se loger, de se nourrir, de se vêtir sans peur du lendemain.

Comment nous, simples citoyens, ne serions-nous pas en capacité de comprendre, de juger, d'analyser, de réagir à un état de sujétion qui nous est imposé par la bourgeoisie en place ?

Tout simplement par un vote contestataire, ce qui est le cas par l'expression de suffrages à droite, dans son ensemble, parce qu'ils portent les mêmes idéologies, quoi qu'on puisse en penser, soit par une revendication simple en ne se déplaçant pas dans les isoloirs.

Ne nous leurrons pas sur les propositions des uns et des autres. Les municipales ne peuvent à elles seules, changer la donne économique et sociale. Les maires n'ont plus aucun pouvoir puisque toutes les lois de décentralisation successives ont privé les élections municipales, et donc les élus du peuple, de pouvoir décisionnel important.

Pour autant, les communes sont historiques dans leur conception face aux oligarchies au pouvoir. Cependant, l'intégration européenne, par ses injonctions, pousse à ce qu'il n'y ait plus de communes comme nous le connaissons actuellement. Il faut à cet empire capitaliste une souveraineté plus large que les villes, sur le modèle nord-européen. Les régions recomposées seraient la place pertinente de discussions et surtout de décisions.

Alors, face au désamour et devant la méfiance envers le politique en général, les salariés se replient sur l'individualisme, voire le communautarisme.
Les partis dits traditionnels paient les politiques économiques et d'austérité imposées depuis des années.

La réponse aux attentes passe par un syndicalisme CGT progressiste pour un changement radical de société. Nous devons prendre nos responsabilités.

Sébastien MARTINEAU
Secrétaire Général de l'UD-CGT

Sommaire :

Edito : Les élections : méfiance ?
La NVO doit continuer à vivre — P. 2 - 3
Syndicat CGT du Conseil Général
Compte rendu journée syndicalisation — P. 4
Collectif IHS-CGT 18 — P. 5
Infos DLAJ - Formation Syndicale
Souscription UD — P. 6
Communiqué Indecosa et Fédération Chimie — P. 7
2 Avril : débat sur le programme du CNR
Colonie de Vacances J. Andros — P. 8

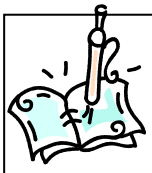

AGENDA

***

ENJEUX RÉGIONAUX
du 19 au 23 MAI à BLOIS

-o-o-o-o-

5 - 6 & 7 MAI à BOURGES
Stage RÉGIONAL
des membres des CE ou Bureaux d'UL
ainsi qu'aux membres de la CE de l'UD
et des syndicats importants
(voir page 6)

Directeur de la publication : Sébastien MARTINEAU - N° Commission Paritaire 1018 S 06672 – Imprimé par nos soins
Tél 02 48 21 24 79 - E.Mail : cgt.ud.cher@wanadoo.fr - Site Internet : www.ud18.cgt.fr

400 000 €uros collectés pour la Souscription NVO : un grand MERCI !

Les personnels de la NVO saluent fraternellement tous les camarades, adhérents, syndicats ou organisations de la CGT qui ont contribué généreusement à la souscription lancée l'an passé pour sauver ce bien commun de la CGT qu'est son journal. Les salariés de la NVO le reçoivent comme un message de confiance et d'encouragement.

Pour autant, le syndicat des personnels de la NVO manifeste son inquiétude et son incompréhension face à la proposition du groupe de travail issu du CCN, qui juge a priori nécessaire d'abandonner la parution régulière du journal sous sa forme « papier ».

Cette décision mettrait en péril une ressource essentielle du journal (1,5 millions d'euros) sans proposer d'alternative crédible, et ce alors que les organisations de la CGT n'ont pas été mises en situation de se prononcer et encore moins d'en évaluer la pertinence.

Pour notre part, nous avons travaillé une série de propositions démontrant que la NVO a un avenir. Nous vous livrons les premières d'entres elles, vous invitant à en débattre pour nous faire part de votre appréciation sur leur faisabilité.

Propositions novatrices pour prolonger l'élan par des abonnements

Proposition n° 1 **:**
rendre la NVO accessible à tous !

Si la souscription marque un premier sursaut, tout le monde comprend qu'elle ne saurait être la solution suffisante pour la pérennité de la Vie Ouvrière. Mieux qu'une souscription, c'est par une campagne d'abonnements que l'on pourra atteindre l'objectif économique d'un retour à l'équilibre, mais surtout l'objectif politique d'une augmentation de la diffusion du journal de la CGT et de ses idées. La CGT compte 25 000 syndicats, plus de 100 000 militants, 700 000 adhérents, alors que la NVO ne recense que 24 000 abonnés.

Trois offres simples et viables d'abonnement annuel :

2 € par mois (site nvo.fr), soit 24 €uros par an avec l'accès intégral au site.
ou 4 € (nvo papier), soit 48 €uros par an pour l'envoi du journal par courrier.
ou 5 € (papier + site), soit 60 €uros par an pour l'accès au site et l'envoi du journal.

Et avec la déduction fiscale (- 66 %), si le syndicat, ou la structure syndicale prend la décision politique d'intégrer ce prix dans la cotisation du syndiqué, seul le tiers de ces sommes serait au final demandé à l'abonné ...
Exemple : la NVO papier seule ne coûterait plus que 1,33 € par mois pour le syndiqué abonné !

Proposition n° 2 **: Booster la diffusion en responsabilisant tous nos syndicats !**

Pour favoriser l'implication du syndicat, auprès de ses propres syndiqués, nous pourrions organiser une redistribution liée au nombre d'abonnements réalisés par chaque organisation.

Exemple : 10 % à partir de 10 abonnements, 20 % à partir de 20 abonnements et 30 % à partir de 30 abonnements réalisés par chaque syndicat.
De plus, des milliers d'abonnements pourraient être immédiatement réalisés avec ce seul mot d'ordre : « *Pas de syndicat CGT sans NVO !* »

Proposition n° 3 **: Faire participer nos organisations à l'évolution de nos publications !**

Grâce aux nouveaux outils dont nous disposons, il est aujourd'hui plus simple et plus facile de favoriser les échanges, le dialogue, l'interactivité entre notre journal et ses lecteurs. Avec Internet nous pouvons multiplier les passerelles en ce sens pour ainsi mieux répondre à vos besoins et à vos attentes.
De même, vous aurez à cœur, nous en sommes sûrs, de promouvoir et faire connaître mieux encore nos publications qui répondent aux objectifs mis en commun.

Et vous, qu'en pensez-vous ? …

Intervention de
Sébastien MARTINEAU
lors du CCN
des 11 & 12 Février 2014

«*Je ne doute pas que la commission ait travaillé, mais il est important que les salariés soient entendus ou qu'ils puissent s'exprimer devant le CCN ; on ne peut pas passer à côté de ce débat-là* », affirme le secrétaire. Au sujet du projet du groupe de travail, il fait remarquer qu'avec moins de numéros par an, l'objectif de contenus de qualité et celui d'augmenter le nombre d'abonnements sera compliqué à atteindre : *«on aurait moins d'offres pour avoir plus d'abonnements, ce raisonnement me paraît bizarre»*.
A propos de la souscription, il rappelle que les contributions ont été faites pour sauver la presse confédérale : «*On n'arrête pas de se plaindre de nos difficultés à faire connaître nos idées largement, on n'arrête pas de dire que la presse donne trop peu d'écho à ce que dit et à ce que fait la CGT, alors si on la supprime et qu'on ne puisse plus diffuser nos idées et nos propositions, informer et former nos militants* », argumentE le secrétaire.

Conseil Général du CHER la cgt

LES «Assises du Travail Social Décentralisées» SERONT-T-ELLES UN OUTIL DE CASSE DU SERVICE PUBLIC ?

Au travers des *Assises du Travail Social Décentralisées (qui auront lieu en 2014)*, le gouvernement veut, dans le cadre de sa politique "contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale", "*engager un chantier visant à refonder le travail social (afin de) préparer un plan d'actions pour donner aux politiques sociales les professionnels dont elles ont besoin pour leur mise en œuvre*".

L'objectif est clairement affiché : *les pratiques des travailleurs sociaux doivent s'adapter aux politiques publiques d'austérité*, celles qui prévoient notamment la réduction d'1.2 Milliards d'€ de dotation pour les collectivités locales (Et maintenant on nous parle de d'une réduction de 10 milliards), celles qui détruisent la protection sociale, les services publics et qui accentuent la paupérisation d'une partie de la population.

Dans ce contexte, le travail social subit des attaques fortes :

➢ cloisonnement et instrumentalisation des dispositifs et des acteurs de l'action sociale à des fins de contrôle
➢ atteintes sans précédent des droits des usagers avec une mise en œuvre forcée de l'informatisation du travail social mise souvent en place sans véritable réflexion partagée sur les risques :

- Que ce soit en terme de confidentialité des données
- Ou sur une certaine standardisation des réponses apportées
- ainsi que sur la finalité réelle de ce processus.

➢ attaques constantes portées à nos qualifications, nos métiers, nos savoir faire *(non reconnaissance de nos diplômes, dénigrement de nos compétences en terme d'évaluation en général, et dans le cadre de la protection de l'enfant notamment, dénigrement relayé par les medias, non prise en compte de nos charges de travail….*)
➢ approche quantitative et fractionnée dans les études organisationnelles et la charge de travail

Pour la CGT, il s'agit bien d'une refondation en profondeur de l'outil de travail, des métiers, des savoir faire et cela s'inscrit bien dans une autre approche des missions qui à terme conduit à la suppression du service public.

Cette politique menée par le gouvernement et relayée dans les départements, sur les territoires, porte plus que jamais atteinte aux concepts fondamentaux de solidarité et d'humanisme inhérents à la relation d'aide.

LA CGT du CG DENONCE UNE APPROCHE PUREMENT ECONOMIQUE DU TRAVAIL SOCIAL :

La CGT du Conseil Général du Cher dénonce l'émergence d'une politique managériale des interventions sociales qui impose un travail social soumis aux contraintes budgétaires, à une vision purement économique de la relation d'aide.

Nous exigeons, dans le souci des droits des usagers et des obligations déontologiques des professionnels de l'action sociale :

- l'arrêt temporaire du processus d'informatisation des dossiers sociaux et la mise en place d'une réflexion avec les professionnels et les organisations syndicales sur la finalité réelle de l'informatisation du travail social
- l'arrêt des procédures visant à la transmission d'informations à caractère personnel concernant les usagers, l'arrêt du stockage de ces données et de leur utilisation à des fins de contrôle
- la mise en œuvre d'une étude départementale sur la charge de travail sur la base d'indicateurs fiables et partagés et l'arrêt de la méthodologie en cours actuellement qui défend une approche non globale du travail social.

NON, CE NE SONT PAS LES PRATIQUES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX QUI DOIVENT ETRE REMISES EN CAUSE MAIS BIEN L'IDEOLOGIE QUI SOUS-TEND LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ACTION SOCIALE.

RÉAFFIRMONS LA PRÉÉMINENCE DES VALEURS FONDAMENTALES D'HUMANISME ET DE SOLIDARITÉ :

Nous sommes :

☞ *pour la promotion et le développement des services publics dans l'action sociale et médicosociale et l'arrêt du désengagement de l'État et des collectivités pour les missions confiées au secteur privé.*

☞ *pour la défense du travail social au service des usagers. Dans un contexte social dégradé accentuant inégalités et paupérisation d'une partie de plus en plus importante de la population, nous nous saisirons de toute occasion pour faire entendre la voix de toutes celles et de tous ceux qui, dans leur pratique quotidienne, concourent à la défense des droits des plus démunis et à la réappropriation de leur intégrité physique et morale.*

RÉAFFIRMONS NOS REVENDICATIONS

Demandons :

⬩ *la reconnaissance des diplômes d'État du Travail Social, validés par trois années d'études post-bac, au niveau II français.*
⬩ *le reclassement, dans le public, des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants et conseillers en économie sociale et familiale en catégorie A type, le nouvel espace statutaire du B n'étant pas acceptable.*
⬩ *la reconnaissance des qualifications et un vrai déroulement de carrière de l'ensemble des agents et salariés des secteurs social et médicosocial.*

QUE DE BONNES RAISONS POUR MANIFESTER.

Bilan de la journée du 17 Mars 2014 sur la syndicalisation

Etaient présents 36 militants qui représentaient 31 syndicats : 25 syndicats d'actifs et 6 syndicats de retraités.

Les débats étaient très intéressants et constructifs. L'ensemble des participant a fait le constat que pour faire grandir le rapport de forces et aboutir nos revendications, il nous faut travailler au renforcement de la CGT. Il faut travailler à notre objectif de congrès qui est d'atteindre les 4000 Syndiqués dans le Cher.
Nous devons impulser ces décisions sur une quinzaine de syndicalisation départementale du 31 Mars au 11 Avril 2014. Cette quinzaine ne doit être qu'un point de départ. Faisons du 4 avril une journée de distribution de tracts pour aller au contact des salariés et leur proposer l'adhésion.
Il est ressorti de cette journée quelques pistes à mettre en débat pour leur application dans les syndicats, UL, UD :

- Aller à la rencontre des nouveaux salariés arrivant dans l'entreprise (sans oublier les stagiaires et les entreprises sous-traitantes), pour les informer sur la CGT, sur les instances de représentation du personnel et sur nos élus.
- Proposer systématiquement l'adhésion aux salariés qui viennent chercher des renseignements, en leur expliquant que nous ne sommes pas un service public et qu'il nous faut des moyens pour fonctionner.
- Etre vigilant et cibler les camarades qui vont partir à la retraite et leur proposer de transférer leur adhésion chez les retraités.
- Mettre en place des formations d'accueil dans les syndicats, les UL ; tous les nouveaux syndiqués doivent suivre cette formation. Ces formations doivent être ouvertes aux sympathisants.
- Elaborer un livret d'accueil pour le syndicat ou l'UL
Mettre un dispositif en place pour proposer l'adhésion dans les rassemblements et manifestations.
- Profiter des élections professionnelles dans les entreprises dans lesquelles nous ne sommes pas implantés pour distribuer un tract d'appel à candidature, nous faire connaître et proposer l'adhésion.
- Mettre en place un secrétaire à l'orga formé dans tous les syndicats où c'est possible.
- Tenir régulièrement des assemblées générales de syndiqués et de salariés.
- Mettre la syndicalisation et la continuité syndicale à l'ordre du jour des réunions.

Pensez à faire remonter vos informations à l'UD.

Infos Collectif « 18 » de l'IHS CGT Centre

Assemblée Générale des Adhérents à l'Institut CGT d'Histoire Sociale en Région Centre :

MARDI 8 AVRIL à 8 h 30 à ST FLORENT/CHER Salle Roseville
(repas du midi pris en commun)
Inscrivez-vous soit à la Région soit à l'UD auprès du collectif «18» de l'IHS CGT Centre
Objectif : 30 participants du Cher

Assemblée Générale des Adhérents du Cher à l'Institut CGT d'Histoire Sociale en Région Centre

JEUDI 24 AVRIL à 14 h
au siège de l'UD - Place Malus à BOURGES

Ordre du jour **:**
- *Point sur les activités de l'année écoulée et les actions engagées pour 2014*
- *Point sur les adhésions et le renforcement*
- *Perspectives de travail pour 2014*
- *Election du collectif « 18 » et de sa nouvelle animatrice*
- *Questions diverses*
- *Pot de l'amitié.*

Appel à don d'archives en vue de l'écriture dune histoire sociale des E.M. :
Le collectif recherche des archives syndicales personnelles de tous syndiqués CGT concernant les activités syndicales des Etablissements Militaires (ABS, Pyro, EFAB, ETBS, MCRO, Hôpital Baudens, ESAM…)

***Appel à don d'archives photos concernant l'activité syndicale CGT du Cher* :**
Actuellement le collectif travaille à l'identification des archives photos de l'UD en vue de les déposer dans notre fonds d'archives CGT aux Archives Départementales du Conseil Général du Cher.

VIE SYNDICALE

NOUVELLES DU FRONT PRUD'HOMAL

Alors que l'offensive réformiste sur les conseils de prud'-hommes continue, l'Etat en remet un coup derrière la tête des salariés, en choisissant de restreindre un peu plus l'activité de cette juridiction sociale en entravant l'action des juges.
Le Journal Officiel du 15 mars vient de publier deux décrets du Ministère de la Justice relatifs «**aux activités prud'homales».**

Ces nouveaux décrets portent, pour l'essentiel, sur l'étude des dossiers postérieurs à l'audience et préalable au délibéré : de 1 h 30 on passe à 45 minutes pour le bureau de jugement et de 30 minutes à 15 minutes pour les référés.
Pour rappel, le Conseil Supérieur de la Prud'homie avait insisté pour que le Ministère abandonne toute velléité «d'encadrer» les juges prud'hommes dans leurs activités.
Depuis 2008, ils sont les seuls juges contraints de respecter des temps pour leurs activités ! RIEN NE JUSTIFIE CETTE INÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE JUGES PROFESSIONNELS ET JUGES PRUD'HOMMES !!!

Encore une fois, le Gouvernement n'apporte pas la bonne réponse et manque l'occasion de redonner à la justice sociale les moyens nécessaires à son bon fonctionnement

ALORS OUI,
CE GOUVERNEMENT ENTEND PLEINEMENT COMBATTRE LES DROITS DES SALARIES…

LA GUERRE SOCIALE DU 21ème SIECLE EST BIEN ENGAGEE !!!

REUSSIR LA SOUSCRIPTION DE L'UD

La souscription de l'Union Départementale constitue chaque année un acte militant qui contribue au niveau d'environ 3.000 €uros à l'équilibre de notre budget.

Malgré quelques insuffisances dans l'implication de nos syndicats, le bilan 2013 a montré des résultats intéressants très diversifiés avec de fortes potentialités de réussite.

Dans le lourd contexte économique qui nécessite une activité syndicale grandissante, nous vous demandons un effort de contribution qui permette la réussite de notre souscription 2014.

FAITES RAPIDEMENT RENTRER UN TRES GRAND NOMBRE DE CARNETS REGLES AFIN DE TENIR NOS DELAIS.

VOUS POUVEZ EGALEMENT VOUS PROCURER DES CARNETS SUPPLEMENTAIRES.

Bon courage et fraternelles salutations syndicalistes.

Les membres de la CFC

FORMATION SYNDICALE UD-CGT 18

➢ **Formation CHS CT Tronc commun** : **du 12 au 16 Mai à Bourges** (Dépôt des congés avant le 12 avril)
Inscrivez-vous et faites inscrire vos élus CHS CT rapidement auprès de l'UD.

➢ **Formation COGITIEL** :
Les Syndiqués, les syndicats qui sont intéressés doivent s'inscrire le plus rapidement possible auprès de l'UD.
Dès lors, des dates vous seront proposées.

➢ **Direction d'Union Locale** : **5 - 6 & 7 MAI à BOURGES**
Formation régionale ouverte à l'ensemble des membres des Commissions Exécutives et Bureaux d'UL Ainsi qu'aux membres de la CE de l'UD et des syndicats importants. Les UL sont animées et dirigées par les camarades issus des syndicats. Il est donc important que des militants(es) puissent participer à ces 3 jours.

Pour toutes ces formations,
déposez vos congés éducation auprès de vos entreprises

Indecosa CGT et la FNIC CGT communiquent

Déremboursement du « Doliprane, Dafalgan, Efferalgan » : Un mauvais choix !

A l'attention de la presse écrite et orale
Montreuil, le 3 mars 2014

Le chef de l'Etat a annoncé un vaste plan d'économie sur l'exercice budgétaire 2014.

Le budget du Ministère de la Santé va être fortement impacté par celui-ci et il est d'ores et déjà proposé que Doliprane, Dalfagan et Efferalgan soient retirés de la liste des «non substituables», autrement dit, qu'ils soient déremboursés si le patient refuse leurs équivalents génériques.

Nous sommes confrontés, comme c'est le cas depuis plusieurs années, à une vision purement comptable de la santé et de l'accès aux soins. Les aspects coûts/bénéfices sont balayés d'un revers de main. C'est une nouvelle fois les patients qui vont passer à la caisse sans que cela ne change grand-chose au déficit de la Sécurité Sociale qui souffre, non pas d'un excès des dépenses, mais d'un manque de recettes dû aux exonérations de cotisations faites aux entreprises.

De son côté, les groupes SANOFI et BMS qui sont propriétaires de ces trois marques de paracétamol, se trouvent dans une position idéale. Ils vont exercer, comme d'habitude, un chantage à l'emploi auprès des élus.

Par ce biais, ils peuvent potentiellement obtenir des aides financières voire des dégrèvements sur le prochain projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PFLSS). Ils ont maintenant un «alibi royal» pour entamer un plan de restructuration de leurs sites de productions.

De plus, SANOFI a en réserve un équivalent du Doliprane qui peut facilement le remplacer et ainsi contourner le système de déremboursement et BMS pourrait faire de même.

Pour nous, il est essentiel de maintenir ces trois médicaments dans la liste des « non substituables ».

Leur valeur ajoutée thérapeutique est prouvée, contrairement à d'autres médicaments à effet placebo qui, quant à eux, sont remboursés partiellement. Il faut d'ailleurs mettre fin à cette hypocrisie des médicaments à moitié remboursés et dont les effets thérapeutiques sont quasi nuls.

A contrario, lorsque la valeur ajoutée thérapeutique d'un médicament est indéniable et lorsqu'il est prouvé qu'il est nécessaire au patient, ce médicament doit être remboursé à 100 %.

SANOFI et BMS doivent s'engager à réduire leur marge qui est de 40 % sur ces médicaments.

Enfin, il faut un engagement fort des pouvoirs publics pour relancer la production de paracétamol en France.

C'est essentiel pour l'emploi, mais c'est également une garantie de sécurité pour les patients et pour notre indépendance thérapeutique.

- - - - - - - INVITATION - - - - - - -

Il y a 70 ans, le Conseil National de la Résistance adoptait, à l'unanimité, un programme démocratique, économique et social à mettre en place après la Libération.

Ce qui constitue aujourd'hui encore le fondement de notre société est issu des orientations définies par le CNR : les Comités d'Entreprises, la Sécurité Sociale, la retraite par répartition, la possibilité pour les jeunes de poursuivre leurs études ….

Pour faire le point,

Jacques VARIN, Secrétaire Général de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR)

animera un débat le

MERCREDI 2 AVRIL 2014 à 18 h 30

à l'auditorium des Archives Départementales
Rue Heurtault de Lamerville à BOURGES.

Entrée libre et gratuite

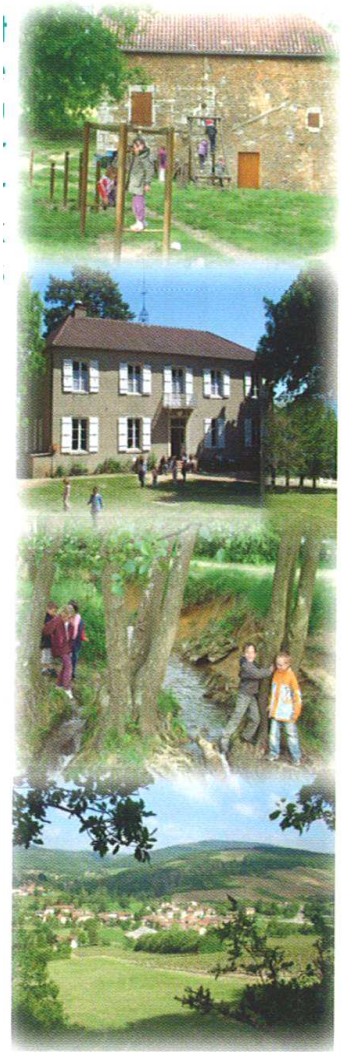

Colo de Péronne en Bourgogne
Centre Jean Andros - 71260 Péronne

Séjours été 2014 de 6 à 14 ans

Séjours 2014 :
Du **10 au 30 Juillet** et du **1er au 21 Août**
Coût : 959 € qui inclut : transport, assurance, lavage quotidien du linge, toutes les activités et sorties, les frais médicaux éventuels.

Nouveau en 2014 :

- Séjour aventure (12 à 14 ans)
  Escalade, activités nautiques, accrobranche, piscine, visites de grottes ….
  5 jours 299 €uros transport compris. 7 places par séjour.

- Séjour à la carte (6 à 14 ans)
  Semaines complètes ou non 46 €uros/jour (hors transport)./

Un devis personnalisé peut être établi dans chacune de nos permanences. Aides financières possibles : CAF, Conseil Général, CE, Ville, Associations caritatives, chèques vacances acceptés.

Inscriptions à :

BOURGES 8 Place Malus
le Mardi de 17 h 30 à 19 h - Tél 02 48 67 94 88

VIERZON 11 Rue Marcel Perrin
le Mardi de 17 h à 18 h 30 - Tél 06 73 21 35 76

INTERNET : www.colo-peronne.fr - Info@colo-peronne.fr

TELEPHONE : 06 73 21 35 76